

Dépannage

Ce qu'il faut savoir

En panne ? Nous vous assistons en moins de 30 minutes



1 Mettez-vous en sécurité

Stationnez le plus à droite possible et enfilez votre gilet jaune. Mettez-vous immédiatement derrière la glissière de sécurité, avec tous les passagers.



2 Signalez votre panne

Contactez-nous depuis une borne orange (une tous les 2 km) ou via l'application ULYS. Vous serez immédiatement géolocalisé.



3 Attendez moins de 30 minutes

Un dépanneur agréé VINCI Autoroutes est à vos côtés en moins de 30 minutes.



4 Payez un prix fixe réglementé

Pas de mauvaise surprise, le prix est fixé par arrêté ministériel et il est le même quel que soit l'endroit où vous tombez en panne. Tous les tarifs ci-dessous et sur vinci-autoroutes.com

Tarifs des interventions de dépannage et de remorquage sur autoroute

Tarifs TTC fixés par l'arrêté ministériel du 8 décembre 2025, mis en application le 1^{er} janvier 2026.

POIDS TOTAL EN CHARGE DU VÉHICULE EN PANNE	FORFAIT DE BASE*	FORFAIT MAJORE**
Inférieur ou égal à 1,8 t <ul style="list-style-type: none">• Dépannage sur place• Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage• Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé• Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste***	151 €	226,50 €
Supérieur à 1,8 t et inférieur à 3,5 t <ul style="list-style-type: none">• Dépannage sur place		
Supérieur à 1,8 t et inférieur à 3,5 t <ul style="list-style-type: none">• Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage• Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé• Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste***	186,72 €	280,08 €
Égal ou supérieur à 3,5 t <ul style="list-style-type: none">• Dépannage sur place• Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage• Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé• Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste	Les tarifs sont librement déterminés par les entreprises agréées.	

* Forfait de base : applicable pour les appels reçus par le dépanneur du lundi au vendredi entre 8h et 18h.

** Forfait majoré (forfait de base majoré de 50%) : applicable pour les appels reçus par le dépanneur entre 18h et 8h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

*** Forfait : déplacement (aller-retour), temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste dans la limite de 5 km après la première sortie d'autoroute (bretelle ou accès de service), les kilomètres supplémentaires sont facturés suivant le tarif du prestataire. En cas de remorquage du véhicule hors du réseau autoroutier concédé, le client doit s'acquitter du péage selon la procédure expliquée par le dépanneur.